

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-47

CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL CHAVANON EN ACTION : EDITION D'UN CAHIER D'ACTIVITES A DESTINATION DES ECOLES DU TERRITOIRE

Date de la convocation
17/09/24

Le 24 septembre 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre		G. SALVIAT	X		
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5			5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER
Mesdames Manon CAMPENET, Marie MAZURIER, Mélanie LE NUZ et Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 3101

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 1 : Compléter mes inventaires d'espèces et milieux remarquables

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables en particulier les SIEM

Mesure 7 : Elaborer et décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques

Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7 : transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 34 : concourir à la formation des acteurs du territoire

Hors Contrat de Parc 2023-2026 : fiche action 3.2.

Le rapporteur, Bernard POUYAUD, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte :

Le Contrat de Progrès Territorial (CPT) Chavanon en action est le deuxième programme d'actions coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) sur le bassin versant du Chavanon. Il réunit 27 porteurs de projets et 6 partenaires financiers pour un budget de 5.3 millions d'euros sur 5 ans (2021-2025).

De nombreuses actions sont mises en œuvre collectivement : lutte contre la pollution, restauration des milieux aquatiques, amélioration des connaissances ainsi que des **actions d'animation, de sensibilisation et de communication**.

Chaque année, l'une des missions du PNR ML est de promouvoir, valoriser les actions menées par tous les partenaires et sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux. Concrètement, le PNR ML a réalisé et réalise les opérations suivantes : la communication générale et le relai d'informations via la rédaction de newsletters et l'alimentation du site internet, la diffusion des informations au travers d'autres médias externes au CPT (Journal du Parc, Radio Vassivière...), la création et l'édition du jeu de société « Le cours d'eau », l'organisation d'un évènement festif à destination des habitants du

bassin versant : Chavanon en fête, la création et la diffusion du film « Le voyage de l'eau », la sensibilisation aux milieux aquatiques auprès des scolaires, de l'école primaire au BTS GPN.

Pour l'année 2024, il est proposé un outil pédagogique à destination des enseignants et des élèves des cycles 2 et 3 (et par effet rebond aux parents). Cet outil prendra la forme d'un cahier d'activités sur le cycle de l'eau et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Description du projet :

En complément des outils déjà développés, ce cahier d'activités permettra, articulé aux programmes scolaires, d'aborder la question de l'eau et des milieux aquatiques dans toutes ses dimensions. Ce cahier pédagogique, d'une quarantaine de pages, serait composé de :

- **Fiches thématiques** constituée d'exercices ludiques et variés, d'activités pour introduire des notions et des connaissances à la fois générales sur le grand et le petit cycle de l'eau et également sur la particularité des têtes de bassin versant, la singularité écologique, etc. Elles pourront être utilisées de manière indépendantes les unes des autres.
- **Lexique**
- **Compléments** à destination des enseignants afin de leur transmettre les réponses, des exemples d'activités à développer en classe, des compléments pour aller plus loin (vidéos ou autres)

Les objectifs pédagogiques développés sont les suivants :

- Comprendre la répartition et le mouvement de l'eau sur Terre et dans le temps,
- Comprendre la vulnérabilité de l'eau, les menaces,
- Découvrir le rôle précieux de l'eau dans la richesse du vivant,
- Identifier les bons gestes et valoriser les engagements de chacun.

La rédaction du contenu de ce document serait réalisée en interne, dans le cadre du temps d'animation des agents du Parc, financé par le CPT Chavanon en action.

Le plan de financement présenté ci-dessous intègre les coûts d'illustrations, d'homogénéisation graphique du document ainsi que les coûts d'impression.

Budget et Plan de financement prévisionnel :

Objet	Dépenses En charges comprises	Recettes		
		Financeurs	Taux	€
Prestation Illustrations Et Impression (environ 300 exemplaires)	5 000 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	50 %	2 500 €
		Région Nouvelle- Aquitaine	30 %	1 500 €
		Autofinancement	20 %	1 000 €
Total	5 000 €		100 %	5 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la réalisation en régie d'un cahier d'activités à destination des écoles du territoire ;
- de valider les prestations d'illustration et d'impression ;
- de valider le budget et le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrite au budget de l'exercice concerné, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la réalisation en régie d'un cahier d'activités à destination des écoles du territoire ;
- de valider les prestations d'illustration et d'impression ;
- de valider le budget et le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrite au budget de l'exercice concerné, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	5	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		11	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 04/10/2024 Et qu'elle a été affichée le 04/10/2024

